



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Points 45, 57 et 78 de l'ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Lettre datée du 21 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies*

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous avons l'honneur de transmettre ci-joint une déclaration commune publiée par les chefs de nos États respectifs suite à la réunion qu'ils ont tenue à New York le 8 septembre 2000 (voir annexe).

Nos chefs d'État ont réitéré leur ferme engagement en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, dont fait partie intégrante le règlement de la question de la succession de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie sous tous ses aspects, y compris le statut de cet État et de tous ses successeurs à l'Organisation des Nations Unies, sur la base du principe de l'égalité de tous les États successeurs.

* Également publiée sous la cote S/2000/897.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 45, 57 et 78 de l'ordre du jour

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine
(Signé) Muhamed **Sacirbey**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Croatie
(Signé) Ivan **Šimonović**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Macédoine
(Signé) Naste **Čalovski**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Slovénie
(Signé) Ernest **Petrič**

**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2000,
adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine,
de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine
et de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune publiée par le Président de la présidence de
la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegović, le Président de la
République de Croatie, M. Stjepan Mesić, le Président de la
République de Macédoine, M. Boris Trajkovski, et le Président de
la République de Slovénie, M. Milan Kučan**

En marge du Sommet du Millénaire s'est tenue une réunion entre le Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegović, le Président de la République de Croatie, M. Stjepan Mesić, le Président de la République de Macédoine, M. Boris Trajkovski, et le Président de la République de Slovénie, M. Milan Kučan. Les Présidents ont analysé l'action entreprise par leurs États respectifs pour adhérer le plus rapidement possible aux instances d'intégration euroatlantiques, la coopération mutuelle et la succession de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, ainsi que la situation politique dans l'Europe du Sud-Est.

Cette réunion a permis de confirmer la position commune de quatre des États successeurs quant à la succession de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. Le règlement de la question de cette succession sur la base du principe d'égalité de tous les États successeurs est une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. Les Présidents ont également souligné qu'il importe de mettre systématiquement en oeuvre toutes les décisions existantes de la communauté internationale en ce qui concerne la succession de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, en particulier les décisions de la Commission d'arbitrage de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie coparrainée par l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui confirment l'égalité juridique de tous les successeurs, et sont convenus que, conformément à ces décisions, il doit être mis fin à la pratique illégale en vigueur à l'Organisation des Nations Unies.

Les quatre États continueront de coordonner leurs activités visant à garantir l'égalité de traitement de tous les États successeurs de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie dans les organisations internationales. En outre, il a été souligné que la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) doit se plier à la procédure habituelle d'admission aux organisations internationales comme les autres États successeurs l'ont fait. Il a été décidé de solliciter l'appui de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser leurs objectifs concernant la succession. Les Présidents sont convenus qu'au lendemain des changements démocratiques en République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), ils recommanderaient la levée des sanctions et l'admission rapide de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales, dans l'éventualité et au moment où cet État le demanderait.

Après la réunion des Présidents des quatre États successeurs, le Président du Monténégro, Milo Dukanović, a été invité à se joindre à la discussion, et il a fait le point de la situation au Monténégro.

L'ex-Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Milan Panić, qui s'est ultérieurement joint à la discussion, a fait part de ses vues sur la situation en Serbie aux participants à la réunion.
